

COMMANDE DE TIMBRES MEMBRES NON ACTIFS 2023/2024

Beaune, le 4 juillet 2023

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous vous invitons à nous commander vos timbres de membres non actifs en nous retournant la page 2 du présent document avant le 13 juillet 2023, par mail à 2002B@ffr.fr

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de l'extrait du titre 6 des règlements généraux de la FFR précisant notamment le prix des timbres selon les niveaux de compétitions.

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre un chèque correspondant à la somme totale due, par courrier, à la Ligue Régionale 8 chemin des mariages 21200 BEAUNE.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Gérard SOMMET

REGLEMENT (RG FFR 23/24) :

ARTICLE 622 - LES TIMBRES D'AFFILIATION DES MEMBRES NON ACTIFS

Les timbres d'affiliation des membres « non actifs » sont :

- de couleur crème à 30 €, pour les membres « non actifs » des associations de Nationale ;
 - de couleur rouge à 30€, pour les membres « non actifs » des associations de Nationale 2 ;
 - de couleur mauve à 30 €, pour les membres « non actifs » des associations de Fédérale 1 ;
 - de couleur marron à 20 €, pour les membres « non actifs » des associations de Fédérale 2 et Elite 1 et 2 Féminine ;
 - de couleur verte à 15 €, pour les membres « non actifs » des associations de Fédérale 3;
 - de couleur bleue à 10 €, pour les membres « non actifs » de toutes les autres associations.
- Ils sont mis à la disposition des associations jusqu'au 15 mars de la saison en cours par les organismes régionaux, pour les associations de Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, Fédérale 2, Fédérale 3, Régionales 1, 2 et 3, d'Entreprises et Féminines.

Les timbres d'affiliation de membres « non actifs » inventus par les associations ne leur seront remboursés que s'ils sont renvoyés par les organismes régionaux avant le 1er avril de la saison en cours, délai de rigueur.

Les organismes régionaux mettront en place sur leur territoire un dispositif de retour des timbres inventus par les associations tenant compte de l'exigence de calendrier.

Les timbres d'affiliation de membres « non actifs » inventus par les organismes régionaux ou retournés par ces derniers ne seront remboursés aux intéressés que s'ils sont renvoyés à la Trésorerie fédérale en recommandé avec AR avant le 15 avril de la saison en cours, délai de rigueur.

En cas d'infraction relevée dans l'utilisation, par les associations, des cartes de membres « non actifs », des sanctions seront prises par le Comité Directeur de la F.F.R. sur proposition du Trésorier Général.

<p align="center">COMMANDE DE TIMBRES MEMBRES NON ACTIFS 2023/2024</p>

Je soussigné :

.....

Club de :

.....

Déclare commander les timbres FFR membres non actifs 2023/2024 selon le tableau rempli ci-dessous.

NIVEAU	PRIX/UNITE	QUANTITE	TOTAL DU

Merci de nous préciser le type de livraison souhaité (rayer la mention inutile) :

- Je retire les timbres commandés à la Ligue

- Je souhaite un envoi par courrier postal

Signature et cachet du club :